

Opportunité Février 2018

FR0013294360

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance[1], véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Standard & Poor's : A/Moody's : A2/Fitch Ratings : A au 2 novembre 2017[2]), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Opportunité Février 2018 est un placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation :** du 16 novembre 2017 au 28 février 2018. La période de commercialisation peut être close à tout moment. Elle peut également être différente dans le cadre d'une souscription en assurance-vie ou à un contrat de capitalisation.
- **Durée d'investissement conseillée** : **10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé**. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Éligibilité** : **contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques d'**Opportunité Février 2018** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN :** FR0013294360

Communication à caractère publicitaire

Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

[1] Filiale à 99 % de Natixis Trust SA, elle-même filiale à 100 % de Natixis SA.

[2] Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant de la formule.

KAPITAL
SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT

Opportunité Février 2018

EN QUELQUES MOTS

Opportunité Février 2018 est un placement d'une durée maximale de 10 ans et 13 jours qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La valeur du titre de créance s'apprécie selon l'évolution de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5 %), indice représentatif du marché actions de la zone euro. Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 1,50 % par trimestre écoulé (soit 6 % par année écoulée), soit un TRA net[1] maximum de 4,71 %, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance majoré d'un gain de 60 % (soit 1,50 % par trimestre écoulé), soit un TRA net[1] de 3,74 %, si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est inférieur à 80 % et supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- Un risque de **perte en capital partielle ou totale** à l'échéance si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si l'indice a baissé de 60 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %,soit un TRA net[1] de -8,57 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du titre de créance **Opportunité Février 2018**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 28 février 2018 jusqu'à la Date d'Échéance (le 13 mars 2028) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 28 février 2018 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **Opportunité Février 2018** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Opportunité Février 2018** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.** Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

[1] Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- Du 4e au 39e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.
- Du 4e au 39e trimestre, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un **gain de 1,50 % par trimestre écoulé[1] (équivalent à 6 % par année écoulée).**
- À l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), si **Opportunité Février 2018** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un **gain final de 60 %[2], soit 6 % par année écoulée.**
- À l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), si **Opportunité Février 2018** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial**, si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

INCONVÉNIENTS

- **Opportunité Février 2018 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement d'**Opportunité Février 2018** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 autour des seuils de 60 % et de 80 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 4 trimestres à 40 trimestres (soit de 1 an à 10 ans).
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 1,50 % par trimestre écoulé[1] (soit 6 % par année écoulée)**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (effet de plafonnement du gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.**

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie en cours de vie, soit avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument d'achat du titre de créance.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

[1] Soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,77 % (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables) ou soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,71 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

[2] Soit un Taux de Rendement Annuel brut de 4,79 % (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables) ou soit un Taux de Rendement Annuel net de 3,74 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE CONDITIONNEL DÈS LE 4E TRIMESTRE

Si à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 1,50 % PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ (ÉQUIVALENT À UN GAIN DE 6 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE)
(SOIT UN TRA BRUT[1] MAXIMUM DE 5,77 %[3])
(SOIT UN TRA NET[2] MAXIMUM DE 4,71 %[3])

Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, **Opportunité Février 2018** s'arrête automatiquement; sinon, le produit continue.

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 28 février 2028, on observe le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 13 mars 2028 :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN FINAL DE 60 %, SOIT 1,50 % PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ
(SOIT UN TRA BRUT[1] DE 4,79 %)
(SOIT UN TRA NET[2] DE 3,74 %)

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à son 80 % de son Niveau initial, l'investisseur reçoit le 13 mars 2028 :

LE CAPITAL INITIAL
(SOIT UN TRA BRUT[1] DE 0 %)
(SOIT UN TRA NET[2] DE -1,00 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 13 mars 2028 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE EURO ISTOXX® 70 EWD5

DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE EURO ISTOXX® 70 EWD5. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.
(SOIT UN TRA BRUT[1] INFÉRIEUR À -4,96 %)
(SOIT UN TRA NET[2] INFÉRIEUR À -5,91 %)

[1] Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

[2] Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

[3] Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 6 % à la 1re Date de Remboursement Automatique Anticipé (4e trimestre).

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Trimestrielle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Trimestrielle, l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Opportunité Février 2018** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE LE 40E TRIMESTRE (SUPÉRIEURE À 40 %)

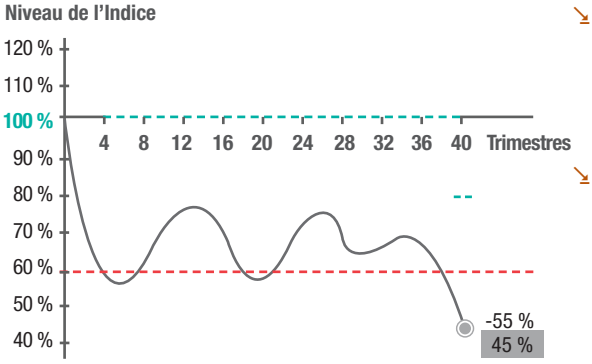

À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des trimestres écoulés.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial
TRA brut[1] : -7,64 % (TRA identique à celui de l'Indice)
TRA net[2] : -8,57 % (TRA identique à celui de l'Indice)

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE LE 40E TRIMESTRE (INFÉRIEURE À 40 %)

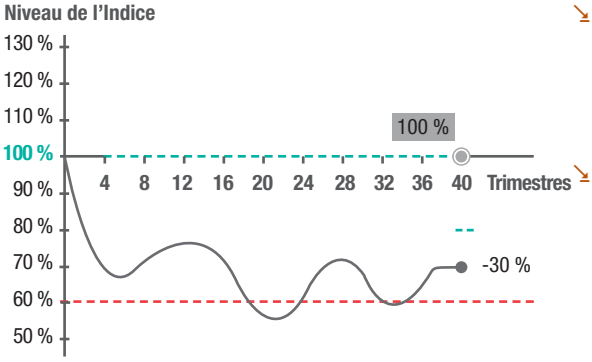

À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des trimestres écoulés.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
TRA brut[1] : 0 % (contre -3,49 % pour l'Indice)
TRA net[2] : -1,00 % (contre -4,45 % pour l'Indice)

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)

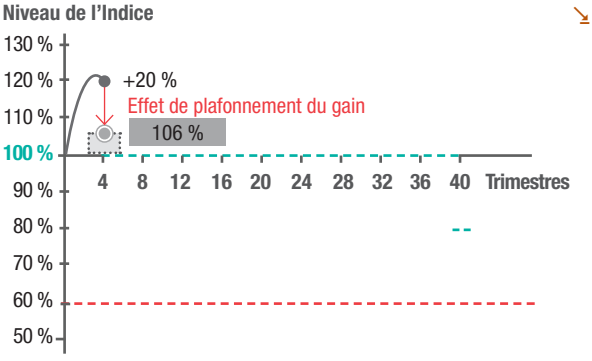

À la 1re Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 6 % au titre des trimestres écoulés. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 106 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 106 % du Capital Initial
TRA brut[1] : 5,77 % (contre 19,19 % pour l'Indice)
TRA net[2] : 4,71 % (contre 18 % pour l'Indice)

Performance de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 — Seuil de perte en capital à l'échéance (à 60 %) — Gain
Niveau de remboursement du titre de créance — Seuil d'activation du mécanisme de remboursement

Information importante : la valorisation d'**Opportunité Février 2018** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

(1) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(2) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5%) est un nouvel indice de la gamme STOXX lancé le 29 avril 2016, qui est composé des 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX (Ticker : SXXE), indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. à titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période 2007-2017 s'élève à 3,79 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est accessible entre autres sur le site de STOXX (www.stoxx.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ISX70D5 Index; code ISIN : CH0321427582)

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO ISTOXX® 70 EWD5 (BASE 1000)

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 a été lancé le 29 avril 2016 à un niveau de 1 008,47 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Performances historiques comparatives entre les indices Euro iSTOXX® 70 EWD5 et Euro STOXX® 50

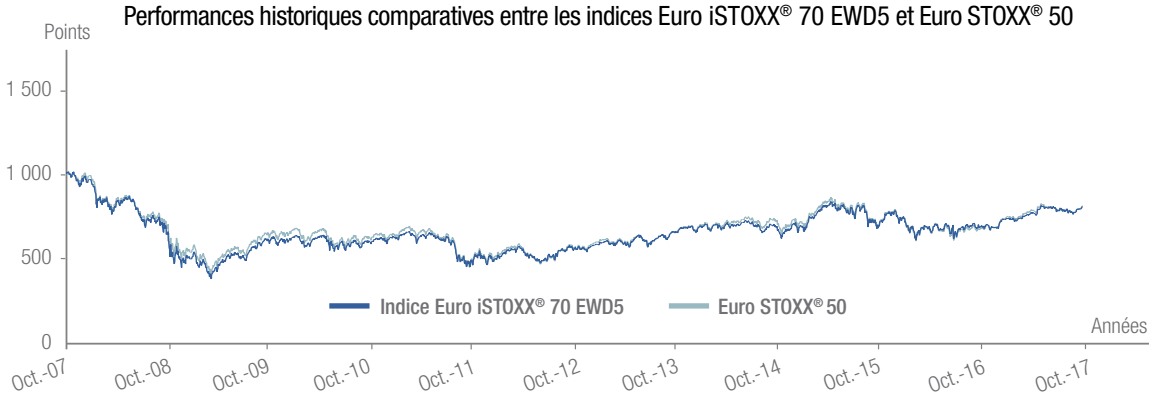

Performances comparatives :	1 an	5 ans	10 ans
Indice Euro iSTOXX® 70 EWD5	17,10 %	45,06 %	-19,16 %
Indice Euro STOXX® 50	20,00 %	44,48 %	-18,62 %

Sources : Bloomberg, au 2 octobre 2017

VALEURS PRÉSENTES DANS L'EURO ISTOXX® 70 EWD5

- ADIDAS
- AHOLD DELHAIZE
- AIRBUS
- AIR LIQUIDE
- AKZO NOBEL
- ALLIANZ
- AMADEUS IT GROUP
- ANHEUSER-BUSCH INBEV
- ASML HOLDING
- AXA
- BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA
- BASF
- BAYER
- BAYERISCHE MOTOREN WERKE
- BNP PARIBAS
- CEMENT ROADSTONE HOLDINGS
- CREDIT AGRICOLE
- CONTINENTAL
- DAIMLER
- DANONE
- DEUTSCHE BANK
- DEUTSCHE BOERSE
- DEUTSCHE POST
- DEUTSCHE TELEKOM
- ENEL
- ENGIE
- ENI
- E.ON
- ESSILOR
- FRESENIUS MEDICAL CARE
- FRENESIUS SE & CO
- GENERALI
- HEINEKEN
- HENKEL
- IBERDROLA
- INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL
- INFINEON TECHNOLOGIES
- ING
- INTESA SANPAOLO
- KBC
- KERING
- KONE
- LINDE
- LVMH
- MICHELIN
- MUENCHENER RUECKVER
- NOKIA
- ORANGE
- L'OREAL
- PERNOD RICARD
- PHILIPS
- RELX
- REPSOL
- SAFRAN
- SAINT GOBAIN
- SAMPO
- SANTANDER
- SANOFI
- SAP
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SIEMENS
- SOCIETE GENERALE
- TELEFONICA
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- UNICREDIT
- UNILEVER
- VINCI
- VIVENDI
- VOLKSWAGEN

Source : Bloomberg, STOXX, au 2 octobre 2017

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A/Moody's : A2/Fitch Ratings : A au 2 novembre 2017). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 16 novembre 2017 (9h00) au 28 février 2018 (17h00)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013294360
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans et 13 jours maximum
Sous-jacent	Indice Euro iSTOXX ® 70 Equal Weight Decrement 5% (code Bloomberg : ISX70D5 index), calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 %.
Prix de commercialisation	Le prix de commercialisation commencera à 99,94 % le 16 novembre 2017 et progressera au taux annuel de 0,20 % pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 28 février 2018.
Prix d'Émission	99,94 % de la Valeur Nominale
Date d'Observation Initiale	28 février 2018
Dates d'Observation Trimestrielle	Tous les 28 de chaque trimestre, à partir du 28 février 2019 (inclus) jusqu'au 29 novembre 2027 (inclus), ou le jour de bourse suivant si le 28 de chaque trimestre n'est pas un jour de bourse.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 14e jour après la Date d'Observation Trimestrielle, ou le jour suivant si ce jour n'est pas un jour de Bourse.
Date d'Observation Finale	28 février 2028
Date d'Émission et de Règlement	16 novembre 2017
Date d'Échéance	13 mars 2028, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 28 février 2018
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Publication de la valorisation	**La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence** sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des tires de créance	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,65 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, comptes titres.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère publicitaire est établi sous l'entière responsabilité d'I-Kapital qui commercialise le titre de créance **Opportunité Février 2018.**

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de l'investissement au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas d'investissement, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives d'**Opportunité Février 2018** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'investissement à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À INVESTIR DANS CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Opportunité Février 2018** est (i) éligible pour un investissement en comptes titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. **L'assureur d'une part, l'émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unité de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.**

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses supplément successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 14 novembre 2017 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT STOXX LTD.

L'Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

NATIXIS

Ingénierie financière, Equity Markets
Société Anonyme au capital de 5 019 776 380,80 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

© Shutterstock – Tous droits réservés –